

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET : Cession du tènement Mont d'Orcet**

Séance du 23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, à dix-neuf heures et dix minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-sept février deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 25**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3**

Olivier BROCHET pouvoir à Madame Corinne BOYER  
Gaëlle FORAY pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire

**Membres absents excusés, sans pouvoir : Sonia ZANI**

**25 présents, 3 pouvoirs, soit 28 votants.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition en date du 30 octobre 2021 d'un couple qui souhaite acquérir une partie de terrain situé sur l'ancien lotissement « Mont d'Orcet » d'une superficie approximative de 1 800 m<sup>2</sup>.

D'autre part, une société serait intéressée pour acquérir une partie de ce tènement, en vue de l'implantation de trois maisons.

L'estimation de France Domaine en date du 16 novembre dernier fait état d'une valeur de 25 €/m<sup>2</sup>, soit pour l'ensemble du tènement d'une superficie totale de 7 142 m<sup>2</sup> d'une valeur de 180 000 € HT, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur le Maire expose à la commission le plan de division effectué par un géomètre au frais de la Commune et propose au Conseil Municipal d'accepter ces cessions, conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 10 février 2022.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

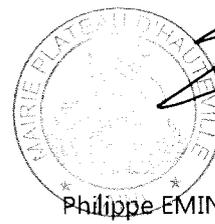
Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20220223-DE-2022-015-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2022  
Date de réception préfecture : 01/03/2022

- **ACCEPTE** de céder la parcelle cadastrée section A n°462 et une partie de la parcelle cadastrée A n°303 d'une superficie approximative de 1 800 m<sup>2</sup> au prix de 25 € H.T le m<sup>2</sup>, les frais de notaire restant à la charge des acquéreurs.
- **ACCEPTE** de céder une partie des parcelles cadastrées section A n°303 et 304, d'une superficie approximative de 5 500 m<sup>2</sup> au prix de 25 € H.T le m<sup>2</sup>, les frais de notaire restant à la charge des acquéreurs.
- **DIT** que les frais de géomètre resteront à la charge de la Commune.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20220223-DE-2022-015-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2022  
Date de réception préfecture : 01/03/2022